

DEPARTEMENT DU
TARN

ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026
081-218101871-DL_2026_047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 juin 2026

COMMUNE DE
MOULAYRES

Date de convocation : 22 mai 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Frédéric MATUSZEWSKI, 1^{er} Adjoint.

PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, Maud LEONARD, Carole TOURNIER, Francine ALBOUY, Patrick CLEMENT

REPRESENTES :

ABSENTS : SECHERET Karine, Richard GONNET, Brice AMALVY, Anne-Laure VICTOR, Patrice BLATTES

Délibération N°
DL_2026_047

Adoptant le plan de financement du projet Cœur de Village phase 3

EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	6	6	6	6	0	0

Monsieur le Maire expose que le projet Cœur de Village Phase 3, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 31 336,95 € HT soit 34 423,82 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	15 668,48 € HT	50 %
Auto-financement			
Fonds propres		15 668,47 € HT	50%
Total HT		31 336,95 € HT	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal/conseil communautaire/conseil syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 31 336,95 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

Frédéric
MATUSZEWSKI,
Secrétaire de séance



Laurent Bazart,
Maire